

Produit Bouvillons et bovins d'abattage



Nouveautés ASRA 2022

Déclarations d'événements

À partir de 2022, il sera plus simple de faire vos déclarations d'événements, à un seul endroit, à Attestra.
Que ce soit pour l'assurabilité ou la traçabilité de votre troupeau.

Déclaration d'entrée et de sortie - base vivante

Situation actuelle à la FADQ	Situation actuelle avec Attestra	Situation à partir de 2022 avec Attestra
<ul style="list-style-type: none">• Naissances• Achats• Ventes sur base vivante• Mortalités• Remplacements <p><i>Des poids individuels ou moyens doivent être déclarés pour tous les types de transactions d'animaux vivants, y compris les naissances.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Naissances• Achats• Ventes sur base vivante• Mortalités• Remplacements	<ul style="list-style-type: none">• Naissances• Achats• Ventes sur base vivante• Mortalités• Remplacements <p><i>Des poids individuels ou moyens devront être déclarés pour tous les types de transactions d'animaux vivants, à l'exception des naissances.</i></p>

Abattage

Situation actuelle avec Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ)	Situation à partir de 2022 avec Attestra
<ul style="list-style-type: none">• Ventes directes aux abattoirs du Québec et hors Québec<ul style="list-style-type: none">○ Les factures et les formulaires d'abattage	<p><i>Il est de la responsabilité des abattoirs du Québec de transmettre les données d'abattage à Attestra.</i></p> <p><i>Les PBQ assureront la continuité de la transmission des données d'abattage hors Québec à Attestra à titre de mandataire.</i></p>

Pièces justificatives

Situation actuelle à la FADQ	Situation à partir de 2022 à la FADQ
<p>Ces documents doivent nous être fournis systematiquement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Formulaire de déclaration des animaux vivants• Facture de la transaction• Preuves de pesées individuelles (camion plein/vide)<ul style="list-style-type: none">○ Achats encan/courtier du Québec○ Achats encan/courtier hors Québec○ Achats producteurs de veaux d'embouche du Québec○ Achats/ventes entre producteurs assurés au BOU○ Ventes de sujets reproducteurs	<p>Les factures des transactions et les preuves de pesées individuelles (camion plein/vide) doivent nous être fournies seulement pour les types de transaction suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Achats encan/courtier hors Québec○ Ventes de sujets reproducteurs○ Ventes courtiers hors Québec <p><i>Pour les autres types de transactions, des pièces justificatives pourront être demandées lors du contrôle d'une ou plusieurs transactions.</i></p>



**La Financière
agricole**

Québec

Délais de transmission

Situation actuelle – avec pénalités	Situation à partir de 2022 Attestra – sans pénalités
<p style="text-align: center;">FADQ</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour les naissances, dans les 45 jours suivant la date à laquelle l'animal atteint théoriquement 318 kg (700 lbs)• Achats – ventes sur base vivante, dans les 45 jours suivant la transaction <p><i>En cas de non-respect des délais, des pénalités s'appliquent au volume assurable.</i></p> <p style="text-align: center;">Attestra</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour les naissances, dans les 7 jours suivant la naissance ou 5 mois si le veau est né au pâturage et gardé avec la mère.• Pour les entrées et sorties, dans les 7 jours suivant l'entrée ou le déplacement. <p style="text-align: center;">PBQ</p> <ul style="list-style-type: none">• Ventes directes aux abattoirs du Québec et hors Québec• Au 31 mars de l'année suivante <p><i>En cas de non-respect du délai, l'adhérent perd tout droit à la compensation, mais doit payer la contribution.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Pour les naissances, dans les 7 jours suivant la naissance ou 5 mois si le veau est né au pâturage et gardé avec la mère.• Pour les entrées et sorties, dans les 7 jours suivant l'entrée ou le déplacement.

Si vous avez des questions à ce sujet,
nous vous invitons à communiquer avec votre centre de services
de la FADQ en composant le 1 800 749-3646.

